

1. IDENTITÉ DU BÂTIMENT OU DU GROUPE DE BÂTIMENTS

nom usuel du bâtiment : Caisse d'Épargne
variante : îlot S56
numéro et nom de la rue : 57, place de l'Hôtel de Ville
ville : Le Havre **code :** 76600
pays : France

PROPRIÉTAIRE ACTUEL

nom : Caisse d'Épargne Haute Normandie, Agence « Hôtel de Ville »
du Havre
adresse : 57, place de l'Hôtel de Ville
téléphone : 08 20 85 02 70 **fax :** 02 35 19 53 49

ÉTAT DE LA PROTECTION

type : ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain
et Paysager)
date : 1995

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 57, place de l'Hôtel de Ville, 76600 Le Havre
téléphone : 02 35 19 45 45 **fax :** 02 35 19 46 15

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

commande :

Alexandre Franche était l'architecte de la Caisse d'Épargne construite en 1936 sur le boulevard Foch. A l'époque, Franche avait proposé une architecture d'allure contemporaine, mais le Conseil d'administration lui demanda de rester dans la tradition classique et d'élever un hôtel Louis XVI. Après la destruction de ce bâtiment par les bombardements, les directeurs de la Caisse d'Épargne du Havre firent de nouveau appel à cet architecte havrais.

Le coût de la reconstruction s'élevait à 100 millions de francs alors que les dommages de guerre n'étaient que de 42 millions de francs. Mais Paul Bouchez (président du Conseil des directeurs) et M. Tardif (agent général), soucieux de reconstruire rapidement de nouveaux locaux, firent des démarches auprès du ministère des Finances pour hâter les formalités. Il était en effet impératif pour la Caisse d'Épargne, dans les conditions de l'après-guerre, de regrouper et de réorganiser au plus vite ses services dispersés.

Le bâtiment devait être digne du développement croissant du Havre et de son activité. L'autorisation de permis de construire prit du retard car les emplacements étaient déjà plus ou moins attribués, puis la Caisse d'Épargne ne fut pas reconnue comme prioritaire. Enfin, les dispositions des plans d'urbanisme interdisaient de faire construire un hôtel particulier similaire au précédent, de surcroît sur la place de l'Hôtel de Ville. L'édifice prévu s'écartait par sa hauteur et par son style des règles architecturales édictées par Auguste Perret et ses collaborateurs. Mais le président de la Caisse d'Épargne accepta de se conformer à ces règles et l'avant-projet fut remanié plusieurs fois jusqu'à ce qu'il réponde aux critiques formulées par l'Atelier de Reconstruction. Il leur fut notamment imposé de prévoir des locaux à usage d'habitation à l'intérieur même de leur immeuble – un programme dépassant les besoins de la Caisse qui entraîna des dépenses supplémentaires. Le président parvint

ensuite à persuader le conseil municipal et Perret qu'il était souhaitable pour tout le monde que son établissement soit élevé sur la place de l'Hôtel de Ville.

architecte : Alexandre Franche, Henri Vernot et Noël Boucher.

autres architectes et intervenants :

ingénieurs :

contractants : André Robert

CHRONOLOGIE

date du concours :

date de la commande :

période de conception :

durée du chantier :

début : automne 1949

fin : mars 1953

inauguration :

9 juin 1953

ÉTAT ACTUEL DU BÂTIMENT

usage : Caisse d'Épargne

état du bâtiment : bon, excepté l'intérieur trop transformé

résumé des restaurations et des autres travaux conduits avec les dates correspondantes :

- 1980-1983 : extension à l'arrière du bâtiment par Jean Beaudouin, Henri Vernot et Philippe Globed : démolition d'un immeuble épargné par les bombardements et construction d'un bâtiment avec un mur de soubassement en béton et des panneaux de façades en aluminium ton bronze, surélévation de la partie ouest de la Caisse d'Épargne qui était composée d'un rez-de-chaussée et d'un niveau.
- Années 1990 : restructuration du hall pour qu'il soit aménagé et décoré dans le même style que toutes les Caisses d'Épargne de France. Les anciens guichets ont été supprimés, des faux-plafonds posés, et la coupole cachée.

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, etc :

Les archives se trouvant dans le bâtiment de la Caisse d'Épargne ont été détruites par une inondation.

dessins, photographies, etc :

- Archives municipales de la ville du Havre :

Demande de permis de construire PC 381/49

Fonds contemporain : FC Q4 C2 L1 (correspondance de la reconstruction) et FC Q4 C2 L2 (rapports et comptes rendus annuels 1944-1950).

Dossier documentaire 27/5.3.

- Centre de Documentation de l'Architecture et du Patrimoine (CDAP), DRAC de Haute-Normandie (Rouen) ou base Mérimée sur le site www.culture.gouv.fr : fiches signalétiques des dossiers étudiés par l'Inventaire. Numéros Mérimée IA00130238.

autres sources, films, vidéos, etc :

principales publications (ordre chronologique) :

175 ans...La Caisse d'Épargne en Haute Normandie des origines à nos jours 1820-1995, Caisse d'Épargne de Haute Normandie, 1995.

Etienne-Steiner (Claire), *Le Havre, ville, port et agglomération*, Indicateurs du Patrimoine, Éditions du Patrimoine, 1999, p. 179-180.

articles

« La Caisse d'Épargne du Havre a maintenant son immeuble », *Le Havre Libre* 30 avril 1951, p. 1 et 3.

« Hier à 14 heures, la Caisse d'Épargne a ouvert ses bureaux dans son immeuble reconstruit, place de l'Hôtel de Ville », *Le Havre Libre* 3 mars 1953, p. 3.

« Les splendides locaux de la Caisse d'Épargne ont été inaugurés hier », *Le Havre Libre* 30 juin 1953, p. 3.

L'Architecture Française n°143-144, « Banques et Bureaux », 1953, p. 3-79.

« Trois ans de travaux pour d'importantes extensions à la Caisse d'Épargne », *Le Havre Libre* 18 avril 1980.

.....

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Élevé sur un terrain de 1144 m², l'immeuble comporte un rez-de-chaussée, un entresol et trois étages courants de 2,70 mètres de hauteur et un toit-terrasse. Les limites de la façade sont dessinées au sommet par une corniche et au rez-de-chaussée par un soubassement en moellons francs au calepinage en *opus incertum*. Entre les deux, les nervures de l'ossature et les bandeaux saillants des dalles d'étages composent un motif quadrillé en relief. Les parties visibles des poteaux, des poutres et des bandeaux d'encorbellement sont bouchardées. Le parement extérieur de remplissage est formé de plaques en béton vibré et bouchardé. Les menuiseries extérieures sont en chêne.

La vocation du bâtiment s'exprime sur sa façade principale par l'effacement de la ligne de plancher de l'entresol et par les hauts cadres qui entourent les deux fenêtres de chaque travée de ces deux premiers niveaux. Au centre de la composition, l'entrée, signalée par une immense grille en fer forgé vert et or (Baudoin), occupe la double hauteur du rez-de-chaussée et de l'entresol et la largeur de deux travées. L'ensemble dessiné par la porte d'entrée monumentale surmontée de balcons étroits dans les quatre travées centrales, se dégage du reste de la façade et permet ainsi à la Caisse d'Épargne de se démarquer nettement des immeubles d'habitation qui l'entourent. Les entrées secondaires sont exprimées en façade par les claustras des cages d'escalier qui les surmontent.

Quelques marches mènent au hall d'accueil du public. Ce dernier s'étendait sur 550 m² et était éclairé par les 12400 pavés de verre d'une coupole en béton translucide. Cette vaste salle ouverte au public avait une disposition très classique. Pour supporter les guichets, une longue banque en acajou où s'incrustaient des baguettes de sycomore et recouverte d'une plaque de marbre, courait d'une extrémité à l'autre du bâtiment.

Un garage à bicyclettes et à poussettes est mis à la disposition des déposants. L'immeuble abrite aussi quatorze logements de quatre à cinq pièces.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SÉLECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

Les fondations ont été faites sur des puits et des semelles traînantes. L'ossature et les planchers sont en béton armé, les cadres de baie préfabriqués. Les poteaux de l'ossature sont situés sur les axes suivant un module de 3,12 mètres, la moitié de la trame de 6,24 mètres des autres immeubles de la place de l'Hôtel de Ville (ISAI).

2. appréciation sociale :

La Caisse d'Épargne a joué un rôle important pour la reconstruction du Havre en répondant aux demandes de crédit de la Société Havraise de Crédit Immobilier, de la Société coopérative d'HLM et de l'Office Public d'HLM du Havre. A l'ouverture du nouveau bâtiment, la Caisse d'Épargne du Havre comptait 110 000 livrets (dépôt de plus de 4 milliards).

3. appréciation artistique et esthétique :

Les architectes de la Caisse d'Épargne ont développé un ordre architectural conforme au Classicisme Structurel d'Auguste Perret, ce qui leur a permis de donner à ce bâtiment une allure digne et luxueuse tout en s'harmonisant avec les immeubles de l'Atelier de Reconstruction. Les façades blanches de la Caisse d'Épargne se distinguent des ISAI aux tons roses ou jaunes pour se rapprocher de la couleur de l'Hôtel de Ville lui-même. Dans les premiers projets, le parement était en pierre reconstituée avec du porphyre corse. Les ornements géométriques des ferronneries des grilles d'entrée et des balcons sont encore dans l'esprit décoratif des années 1940. Les armoiries de la grille principale en font le seul bâtiment du Havre comportant le blason de la ville.

4. statut canonique (local, national, international) :

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

L'architecture et le fonctionnement de l'agence du Crédit Lyonnais de Rouen, construite au début des années 1950 par A. Leconte, G. Burel et A. Bourienne, relèvent aussi de cette modernité aux accents classiques. Comme pour la Caisse d'Épargne du Havre, sobriété et majesté sont subtilement mêlées : l'ordre colossal des colonnes sur la façade principale est équilibré par l'absence d'ornement. Le hall du public est également éclairé par une verrière zénithale. A travers leur architecture, les banques des années 1950 cherchent à conserver l'image du sérieux et du luxe tout en s'inscrivant dans le monde moderne de l'après-guerre. La Caisse d'Épargne du Havre affiche une modernité modeste et un certain effacement dans l'environnement urbain.

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

- 1 Façade principale par G. Fernex dans René Godefroy *Le Havre, ville neuve*, 1954
- 9 Coupure du *Havre Libre* du 18 avril 1980, maquette de l'extension

2. photographies et dessins récents :

- photographies numériques (Raphaëlle Saint-Pierre, juillet 2004)
- 2 Entrée principale avec le blason de la ville
- 3 Façade principale
- 4 Façade latérale
- 5 Façade latérale
- 6 Porte d'entrée secondaire sur la façade principale
- 7 Angle de façade
- 8 Façade arrière (liaison avec l'extension)

.....

Rapporteur : Raphaëlle SAINT-PIERRE (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram ; septembre 2004)